

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le 2 avril à 20h12, le Conseil Municipal de MASLACQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur **TROUILHET Georges**, Maire.

La séance est ouverte à 20h12

PRÉSENTS :

BONNAFOUX Stéphane

DELACOCHEY Éric

ESCOS Julien

LANGLA Robert

LAFFARGUE Thérèse (entre en séance à 20h24)

MINJOU Jacqueline

TROUILHET Georges

COUTURIER Christian

de LAPPARENT Alain

GRIGT Michel

LARCHER Christelle

NAULÉ Jean (entre en séance à 21h00)

ABSENTS :

CUESTA Guy

MALHERBE Dominique

NAULÉ Jean

Procuration

Néant

Georges TROUILHET

Alain de LAPPARENT (pendant son absence)

La majorité des membres de l'Assemblée étant réunie, le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut donc délibérer.

ORDRE DU JOUR

- ✓ Compte administratif 2014
- ✓ Compte de gestion 2014
- ✓ Affectation du résultat 2014
- ✓ Vote des 3 taxes
- ✓ Subventions 2015
- ✓ Budget primitif 2015 (présentation de devis)
- ✓ Avenants cantine
- ✓ Travaux cimetière
- ✓ Curage fossé évacuation eaux pluviales
- ✓ Arrêt d'exploitation des canalisations de gaz
- ✓ Convention poteaux incendie

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Le Conseil Municipal nomme Alain de LAPPARENT

APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE:

Lecture du compte rendu de la séance du 19 février 2015 est donnée à l'Assemblée, il est approuvé à l'**UNANIMITÉ**

DROIT DE PRÉEMPTION :

Néant

2015/04/01 COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Il s'agit de la comptabilité tenue par le Maire pour l'exercice 2014.

COMPTE ADMINISTRATIF	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
PRINCIPAL	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultats reportés		192 196.91	116 882.06		116 882.06	192 196.91
Opérations de l'exercice	454 075.17	503 797.80	63 110.80	176 398.99	517 185.97	680 196.79
TOTAUX	454 075.17	695 994.71	179 992.86	176 398.99	634 068.03	872 393.70
Résultats de clôture		241 919.54	3 593.87			238 325.67
Restes à réaliser			234 577.93	92 876.00	234 577.93	92 876.00
TOTAUX CUMULES	454 075.17				868 645.96	965 269.70
RESULTATS DEFINITIFS	454 075.17					96 623.74

Un résultat du compte administratif est de 238 325.67 € sans les restes à réaliser mais à un résultat de 96 623.74 € avec les restes à réaliser, ce qui constitue notre disponible financier à la clôture de l'exercice 2014.

Avant le vote, M. le Maire se retire et passe la présidence à Christian COUTURIER.

VOTE : POUR = UNANIMITÉ

Après le vote, M. le Maire reprend la présidence de la séance.

2015/04/02 AFFECTATION DU RESULTAT

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	49 722,63
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	192 196,91
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	241 919,54
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-3 593,87
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-141 701,93
Besoin de financement F. = D. + E.	145 295,80
AFFECTATION = C. = G. + H.	241 919,54
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	145 295,80

2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	96 623,74
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

2015/04/03 COMPTE DE GESTION 2014

Il s'agit de la comptabilité tenue par le receveur en parallèle de celle tenue par le Maire.

- ✓ Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, du Passif, et des restes à recouvrer et à payer.
- ✓ Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014,
- ✓ Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^o janvier 2014 au 31 décembre 2014,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Son résultat est identique à celui du Compte Administratif

VOTE : POUR = UNANIMITÉ

2015/04/04 FISCALITÉ DIRECTE LOCALE

ÉVOLUTION DE NOS BASES

La détermination des bases d'imposition des trois taxes directes locales incombe aux services fiscaux qui transmettent chaque année ces éléments aux Préfets.

Nous pouvons constater une évolution de la matière imposable

- d'une part du fait du coefficient de revalorisation des valeurs locatives qui a été fixé par la loi des finances pour 2014 pour l'ensemble des propriétés bâties et non bâties. (Ceci est appelé la variation nominale).
- d'autre part du fait des changements physiques.

Globalement les revalorisations donnent :

Taxe d'habitation :	2.80 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	4.46 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	0.96 %

La Commission des Finances propose de ne pas modifier les taux d'imposition et en conséquence, il est demandé au Conseil de valider les taux suivants:

TAUX D'IMPOSITION

Taxe d'habitation	18.15 % pour un produit de	188 942 € (moy dépt = 24,04 %)
Foncier bâti	12.39 % pour un produit de	94 845 € (moy dépt = 15,48%)
Foncier non bâti	38,59 % pour un produit de	14 896 € (moy dépt = 39,48%)

Soit un total attendu de 298 683 €

VOTE : POUR = UNANIMITÉ

2015/04/05 SUBVENTIONS 2015 AUX ASSOCIATIONS

Les subventions aux associations sont votées de façon individuelle.

Christian COUTURIER rappelle rapidement les principes qui guident le travail de la Commission des Finances dans ses propositions : A l'intérieur d'une enveloppe d'environ 9 000 €, faire porter l'aide de la commune sur les associations qui en ont le plus besoin.

Il se félicite que des associations comme la chasse ou Pè de Gat ait intégré cette philosophie et n'aient pas déposé de demande pour 2015 alors que les contraintes qu'elles les avaient conduites à le faire certaines années.

En 2015 dans le même esprit,

- La demande du comité des Fêtes d'augmenter le montant de notre concours n'a pas été retenu, la trésorerie de l'association ne le rendant à priori pas nécessaire (Il n'est pas exclu de revoir notre position en cours d'année si nécessaire).
- La demande de K'Dance n'a pas été retenue, la trésorerie de ce club étant importante et la commune contribuant à son fonctionnement par la mise à disposition de la salle socio-culturelle.

Associations	2012	2013	2014	2015	Vote
Sté de chasse	350 €	500 €	200 €	Néant	Pas de demande
École de musique	1 450 €	1 400 €	1400 €	1500 €	Unanimité
Amassade	275 €	275 €	275 €	275 €	Unanimité
Étoile Sportive	1 525 €	1 525 €	1725 €	1725 €	Unanimité
APP Baïse	107 €	107 €	107 €	107 €	Unanimité
Comité des Fêtes	1 500 €	1 500 €	1500 €	1500 €	Julien ESCOS concerné ne vote pas Unanimité
Gym entretien	Néant	Néant	Néant €	Néant	Pas de demande
Comice Agricole	60 €	60 €	60 €	60 €	Unanimité
A.P.A.H.M.	100 €	100 €	100 €	100 €	Unanimité
Croix Rouge Française	107 €	107 €	107 €	107 €	Unanimité
Prévention Routière	31 €	31 €	31 €	31 €	Unanimité

Pau Béarn Handisport	46 €	46 €	46 €	46 €	Unanimité
Secours Catholique	92 €	92 €	92 €	92 €	Unanimité
Secours Populaire Français	92 €	92 €	92 €	92 €	Unanimité
S.O.S. Amitié Pau	31 €	31 €	31 €	31 €	Unanimité
SSIAD Canton Lagor	170 €	170 €	170€	170€	Unanimité
Alliance Vie	60 €	60 €	60 €	60 €	Unanimité
Mémoire Canton Lagor	152 €	152€	152 €	152 €	Unanimité
FNACA	60 €	60 €	60 €	60 €	Unanimité
OCCE	229 €	229 €	229 €	229 €	Unanimité
Vie au village	Néant	Néant	Néant	Néant €	Unanimité
K'dance	229 €	300 €	300 €	Néant	Unanimité
Pétanque	Néant	Néant	Néant	500€	Unanimité
Micro-Club	Néant	Néant	Néant	0 €	Pas de demande
Esprit jardin	Néant	Néant€	Néant	0 €	Pas de demande
Copains du Bord	500 €	500 €	700 €	500 €	Unanimité
Pe de Gat	500 €	Néant	Néant	Néant	Pas de demande
Les Genêts de Mesplède			2014	1000 €	Animation périscolaire Unanimité
			TOTAL	8 837 €	

SUBVENTIONS DIVERSES

Il s'agit d'une somme provisionnée pour faire face à des demandes inattendues en cours d'exercice.

Il est proposé d'en arrêter le montant à 1200 €, étant rappelé qu'aucune somme ne peut être prélevée sans qu'elle fasse l'objet d'une décision du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire indique qu'il a été saisi d'une demande de l'amicale laïque d'Orthez, que nous devons peut être traiter dans ce cadre une fois le sujet approfondi.

VOTE : POUR = UNANIMITÉ

SORTIE SCOLAIRE POUR LA CLASSE MATERNELLE :

32 élèves sont actuellement scolarisés en classe maternelle.

Il est proposé d'accorder pour cette sortie 17.27 € par élève (+0.5% par rapport à 2014, correspondant à l'inflation).

- Soit une subvention globale à la Caisse des Écoles de : 552.64 €
- SUBVENTIONS AUX ÉCOLES :
- Il est proposé d'augmenter, par rapport à 2014, le forfait par élève de 0.50 % correspondant au taux d'inflation : soit de 70.23 € à 70.59 €
 - Caisse des Écoles : 4 447,17 € (63 élèves relèvent de la subvention)

- O.G.E.C.(Éc. Jeanne d'Arc) : 564,72 € (8 élèves dans la classe enfantine)

VOTE : POUR = UNANIMITÉ

SUBVENTIONS AUX ÉCOLES :

Une sortie est accordée tous les deux ans, l'école privée en a bénéficié en 2014.
L'école publique sort donc en 2015, il faut prévoir la somme correspondante sur cet exercice.

47,54 € / élève soit 1473.74 € pour 31 élèves de l'école publique

VOTE : POUR = UNANIMITÉ

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE :

- La Commission des Finances propose d'attribuer :
- 1000,00 € pour l'achat de livres
- 500,00 € pour l'achat de petites fournitures.

Elle pense également qu'un crédit de 500 € pourrait être réservé en "Fêtes et cérémonies" sur les crédits inscrits au Budget Communal. Ces crédits comprendraient toutes les manifestations qu'il s'agisse d'animations internes et des vernissages etc...

Bien évidemment, aucun crédit non utilisé, ne pourra être reporté sur l'année suivante ni transféré à une autre utilisation

VOTE : POUR = UNANIMITÉ

CONTRAT D'ASSOCIATION ÉCOLE JEANNE D'ARC :

Le Conseil est informé que conformément à la convention qui lie l'école à la commune, une somme a été inscrite pour son fonctionnement à l'Article 6558, "Autres dépenses obligatoires" au Budget Primitif 2015

Augmentation du forfait par élève de 0.50 % correspondant au taux d'inflation.
23 élèves en relèvent soit $23 \times 238,68 \text{ €} = 4512,31 \text{ €}$

DÉPENSES IMPUTABLES A L'ARTICLE 6332 :

Une liste est proposée :

- ✓ Gerbes et bouquets de fleurs pour les cérémonies des fêtes nationales
- ✓ Boissons et autres denrées alimentaires offertes à l'occasion de différentes cérémonies honorifiques
- ✓ Cadeaux de toutes natures remis à l'occasion de cérémonies ou autres réceptions
- ✓ Frais qui peuvent être entraînés lors des diverses fêtes
- ✓ Articles de fêtes, guirlande, sapin
- ✓ Frais de repas liés à l'activité des services ou des intervenants extérieurs dont l'activité est elle aussi liée au fonctionnement de la commune

VOTE : POUR = UNANIMITÉ

2015/04/06 BUDGET PRIMITIF 2015 :

Il est détaillé par chapitre en séance, son équilibre est le suivant :

Fonctionnement : 600 633.74€
Investissement : 502 725.55 €

VOTE : POUR = UNANIMITÉ à l'exception des sommes prévues pour aménager la

vidéo surveillance du stade pour lesquelles Stephan BONNAFOUX vote contre, (conformément à son vote initial sur le sujet).

2015/04/07 TRAVAUX CIMETIÈRE

Lors d'une précédente réunion, avait été évoquée la reprise de certaines concessions abandonnées au cimetière communal. Le Conseil Municipal avait décidé de ces reprises, sachant que la loi impose avant la revente de ces concessions qu'elles soient relevées.

Pour cela, plusieurs devis ont été demandés, seule, l'entreprise EBERARD a répondu :
Rénovation de la tombe n° 122 pour la convertir en ossuaire : 760.00 €
Relèvement des tombes n° 109-126-138-139 et 183. :1 452.00 €

VOTE : POUR = UNANIMITÉ

2015/04/08 CREATION D'UN FOSSÉ D'ÉVACUATION DES EAUX PLUVIALES

Les nombreuses maisons construites depuis quelques années entraînent la création de surfaces imperméables et les eaux de ruissellement qui ne sont pas évacuées, menacent d'inondations certains quartiers de la commune.

Pour cela, il serait nécessaire de créer un fossé d'évacuation de ces eaux de ruissellement.

Plusieurs devis ont été demandés, seule la SARL DARTIGUE-PEYROU a répondu :
550 m de fossé pour un montant de 924.00 €.

VOTE : POUR = UNANIMITÉ

2015/04/09 CONVENTION BORNES A INCENDIE

Lors de la dernière assemblée générale du SIEA Gave et Baïse, le syndicat a souhaité confier à une entreprise privée la gestion et l'entretien du matériel de défense incendie (poteaux et citerne).

Pour cela, la direction régionale de la SAUR a établi une convention qui est soumis à votre approbation et dont vous trouverez tous les détails en pièce jointe.

Robert LANGLA fait remarquer qu'il est mentionné que les bornes existantes trop anciennes dont on ne pourrait plus trouver de pièces de rechanges feront l'objet d'une remise à neuf aux frais de la commune. Effectivement la vétusté du parc risque d'induire des coûts.

VOTE : POUR = UNANIMITÉ

2015/04/10 AVENANTS CANTINE :

Lot 5 (serrurerie) , deux propositions nous sont parvenues

Entreprise Vergez	12 739.20 €
Entreprise Chrestia	8 365.94 €

VOTE : Le Conseil choisit l'entreprise Chrestia pour le lot 5 serrurerie.

• Avenants cuisine HT	2 352.98€
Lot électricité : NOVELEC	391.90 €
Lot plomberie :SPEM	1 352.50 €
Lot maçonnerie : MARTINS MARQUES	150.00 €
Lot carrelage :BAREILLE	285.00 €
Lot menuiserie ext : MIROITERIE DU GAVE	76.80 €
Lot menuiserie int : SARTHOU	96.78 €

VOTE : POUR = UNANIMITÉ

2015/04/11 ARRÊT D'EXPLOITATION DE CANALISATIONS DE GAZ

La société TIGF a déposé à la Préfecture le 12 janvier 2015 une demande de mise en arrêt définitif d'exploitation des installations suivantes :

Branchement DN 50 50 SOCOMAF AGRILAND Maslacq

Branchement DN 125/50 Euralis céréales à Maslacq

Cette demande doit être instruite conformément à l'article R.555-29 du code de l'environnement.

La Préfecture souhaite l'avis du Conseil Municipal sur les dispositions de l'ensemble du projet.

VOTE : POUR = UNANIMITÉ

INFORMATIONS :

- **Jean NAULÉ** informe le Conseil Municipal qu'une première réunion a eu lieu avec les agriculteurs pour évoquer l'éradication du développement de l'ambrosie (plante allergène sur la commune). D'autres réunions se tiendront pour décider des modes d'intervention.

La séance est levée à 23h15